

## A L'ÉTRANGER • EN CAS DE VOL

### Poursuite de votre voyage

Ford Assistance veille à ce que les passagers atteignent leur destination finale ou soient rapatriés à leur domicile en Belgique ou au G.D. de Luxembourg.

### Récupération du véhicule

Lorsque votre véhicule est retrouvé dans l'un des pays valables comme mentionnés sur la carte verte d'assurance, Ford Assistance interviendra dans les frais du voyage entrepris pour récupérer le véhicule retrouvé à concurrence de maximum 620 € (TVA incl.) pour une personne.

## DISPOSITIONS PARTICULIÈRES EN MATIÈRE DE VOITURE DE REMPLACEMENT

La mise à disposition d'une voiture de remplacement implique une administration spéciale. C'est pourquoi nous vous précisons ci-après les conventions en vigueur en la matière.

### En Belgique ou au G.D. de Luxembourg

Les travaux de réparation qui n'ont pas entraîné l'immobilisation de votre véhicule sur la voie publique, à votre domicile ou sur votre lieu de travail, ne donnent pas droit à une voiture de remplacement.

L'âge minimum requis pour conduire une voiture de remplacement est de 21 ans et le conducteur doit être en possession d'un permis de conduire valable.

La voiture de remplacement est mise à votre disposition pour la durée de la réparation de votre véhicule et pour un maximum de 4 jours ouvrables consécutifs.

Ford Assistance se réserve le droit de suivre l'évolution de la réparation du véhicule afin de limiter autant que possible la durée de la mise à disposition du véhicule de remplacement.

Tout abus manifeste dans le chef du bénéficiaire donnera lieu à une facturation immédiate au bénéficiaire des frais d'utilisation du véhicule, sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts. L'utilisation du véhicule de remplacement au-delà des 4 jours ouvrables sera facturée par Ford Assistance sur base des taux horaires alors en vigueur chez Ford Assistance.

Toute utilisation prolongée doit être communiquée à Rent a Car, partenaire de TOURING CLUB ROYALE DE BELGIQUE asbl dont les coordonnées sont mentionnées sur les documents de location de votre véhicule de remplacement avant le prolongement de la période convenue, à défaut de quoi, des frais administratifs forfaitaires seront dus indépendamment des frais d'utilisation.

Les voitures équipées d'une FordProtect Garantie Extra (voir votre distributeur Ford pour plus de détails) peuvent prolonger cette période de 5 jours calendrier consécutifs si le véhicule n'est pas réparé et reste immobilisé. Afin de pouvoir en bénéficier, un accord préalable de Ford Motor Company (Belgium) est toujours requis.

La voiture de remplacement est mise à votre disposition et doit être rentrée dans l'un des points désignés par Ford Assistance. La voiture de remplacement est couverte par une assurance RC, dont la franchise est toujours à charge du bénéficiaire. Le véhicule est livré dans un état impeccable, sauf mention contraire sur le formulaire de livraison. Le bénéficiaire qui prend réception du véhicule signe ce formulaire signifiant qu'il accepte le véhicule dans l'état dans lequel il se trouve. Ford Assistance pourra se faire directement rembourser par le bénéficiaire pour tout dégât occasionné au véhicule pendant la période d'utilisation. Toute usure ou saleté anormale sera considérée comme des dégâts. La voiture de remplacement est livrée avec un minimum de carburant dans le réservoir. Le carburant qui resterait éventuellement au moment de la restitution du véhicule demeurera acquis à Ford Assistance sans obligation de dédommagement.

Au cas où vous seriez impliqué dans un accident de la route avec la voiture de remplacement, vous vous engagez à remplir d'une manière complète et sincère un Constat d'accident international que vous signerez. Vous avertirez Ford Assistance de l'accident dans les 24 heures. Vous pourrez être intégralement redevable pour tout dommage résultant du non-respect de cette obligation.

La voiture de remplacement ne peut pas être utilisée pour pousser ou remorquer d'autres voitures ou pour participer à des épreuves de vitesse ou des courses. La sous-location du véhicule est expressément interdite.

### A l'étranger

Le cas échéant Ford Assistance mettra à votre disposition un véhicule de remplacement de type B (équivalant à une Ford Fiesta ou une Ford Focus).

Vous êtes tenu de respecter les directives et les obligations qui vous seront formulées par l'agent de location local lors de la livraison de la voiture de remplacement.

# FordAssistance

## Transit & TransitConnect



## Conditions Générales

*Ces Conditions Générales ont un caractère strictement informatif et elles n'emportent aucun engagement juridique. Ford se réserve donc le droit de modifier à tout moment ces conditions, la durée et le contenu du programme.*

**FordService**

**FordService**

Feel the difference



clefs et de carburant ou d'autres causes externes sont exclus.